

MAIRIE de  
**PARON**  
89100



Téléphone 03.86.83.93.93  
Télécopie 03.86.83.93.91

**COMPTE RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 JUIN 2006**

(articles L. 2121-25 et R. 2121-11  
du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le douze juin deux mille six à dix-huit heures trente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, Maire, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.*

**Etaient présents** : M. Jean-Claude VERGNOLLES, Mme Cécile DURAND-VIEL, M. Christian JACQUES, Mme Anne CARILLER, MM. Michel GUILLOT, Michel PRIGNON, Michel BOUCHERON, adjoints, Mmes Valentine VETTORI, Josselyne GODEL, Janine FAHRNER, MM. Roger DEMÉSY, Claude DEGRÉMONT, Mmes Françoise BLONDEAU-DOUGY, Marie-Thérèse CHICOUET, Nicole NOYER, M. Jean-Pierre PIAULÉ, Mme Céline GERVAIS, M. Patrick BISCARRA, Mme Annick CAJET, et M. Daniel DEHÉ, conseillers.

**Etaient excusés** : M. Jean MOURIER (pouvoir à M. BOUCHERON), Mme Marcelle BROUILLARD (pouvoir à Mme GODEL), M. Jean-Pierre PIAULÉ (pouvoir à M. CHATOUX, MM. Philippe FONTENEL, Jean-Pierre MARTINET et Mme Danielle GOURRAUD.

**Etait absent** : M. Jean-Pierre CHIGNARDET.

**Secrétaire de séance** : Mme Céline GERVAIS.

Monsieur le Maire procède à l'appel et Madame GERVAIS, désignée secrétaire de séance, donne lecture du compte rendu de la séance du 24 avril 2006 qui est adopté sans observation.

Arrivée de Mademoiselle CHICOUET à 18 heures 35 ;

## **DÉCISIONS DU MAIRE ET COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation d'attributions du conseil municipal :

- marché pour l'achat d'un camion-benne en date du 2 mai 2006 avec Sens Poids Lourds, 2 rue de l'Industrie, 89100 SENS (montant de la dépense : 34 205,60 € T.T.C.) ;

- marché de maîtrise d'œuvre en date du 9 mai 2006 pour l'exécution des travaux d'extension du réseau d'eau potable, rue du Docteur Ardoin, avec la S.A.R.L. Azimut Conseils, 1 place des Héros, 89100 SENS (montant de la dépense : 2 507,58 € T.T.C.) ;
- souscription d'un emprunt de 350 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne pour financer la création d'un lotissement avenue du Rû Couvert, en date du 23 mai 2006.

Il porte ensuite à la connaissance de l'assemblée les communications qui suivent :

- le relevé des compteurs d'eau potable a eu lieu du 16 mai au 7 juin 2006. Au cours de cette intervention, les agents ont constaté 17 compteurs bloqués ou usagés et 16 consommations excessives ou fuites. A ce propos, les compteurs défectueux ont été changés et les installations présentant des fuites réparées. En outre, Monsieur le Maire rappelle que les demandes de dégrèvement font l'objet d'un rapport du service des eaux et sont soumises pour avis au comité de gestion de l'eau préalablement à leur examen par le conseil municipal ;
- montant de la compensation des pertes de base de la taxe professionnelle pour l'exercice 2006 : 65 006,00 € ;
- modalités de recrutement des contrats d'avenir dans les écoles primaires ;
- arrêté préfectoral du 2 juin 2006 portant consignation d'une somme répondant des travaux à réaliser par la société PRYSMIAN (ex. PIRELLI) pour la mise en circuit fermé des systèmes de refroidissement par eau ;
- lettre de Monsieur Philippe AUBERGER, Député de l'Yonne, relative à l'attribution d'une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'extension du centre technique municipal ;
- attribution des subventions suivantes par le conseil général :
  - 1 542 € pour la réfection des façades et pignons du centre social au titre des constructions publiques – exercice 2006 ;
  - 26 964 € pour les travaux d'isolation extérieure du groupe scolaire Pierre Curie au titre des locaux scolaires du 1<sup>er</sup> degré – grosses réparations et améliorations – exercice 2006 ;
  - 78 552 € pour les travaux de confortation de la charpente du gymnase Roger-Treillé (3<sup>e</sup> tranche) au titre des équipements sportifs – exercice 2006 ;
- remerciements de l'école d'horticulture et du paysage du sénonais pour l'attribution d'une subvention ;
- remerciements de Madame Marité FONTENEL pour les marques de sympathie témoignées par l'assemblée municipale à la suite du décès de son époux ;
- précisions apportées par Monsieur Jean-Paul TERRENOIRE à propos de la distinction à opérer entre armistice et capitulation à la suite d'un article paru dans l'Indépendant de l'Yonne consacré à la commémoration du 8 mai 1945 ;

- dans une lettre du 22 mai dernier, Monsieur Henri de RAINCOURT, Président du Conseil Général de l'Yonne, relaie l'information du ministre des transports selon laquelle les crédits consacrés à l'aménagement de la déviation RN 60 / RD 81 et aux travaux sur la RN 60 sont inscrits au titre du contrat de plan ;
- s'agissant des chiens d'attaque, Monsieur le Maire se déclare favorable à une stricte application de la loi et, le cas échéant, à l'euthanasie immédiate des animaux à l'origine d'une agression.

### **APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION DU P.O.S.**

Ledit projet de modification apporte des correctifs mineurs :

- d'une part, sur l'emprise des zones, à la suite d'une erreur de tracé entre deux zones, ce qui est tout à fait réglementaire et valable puisque cette correction n'influe pas sur la zone à urbaniser ;
- d'autre part, dans le règlement d'urbanisme, pour faciliter l'application des règles plus simples et plus concrètes à appliquer dans les zone d'habitat.

La reprise de ces différentes dispositions souvent complétées, a l'avantage de rendre l'environnement beaucoup plus homogène, en harmonie avec le paysage urbain existant, avec les espaces verts, les voies et les emprises publiques.

Des précisions sont également apportées pour ce qui concerne l'aspect extérieur des constructions :

- une simplicité de volume et une unité de conception pour les toitures avec des propositions d'ouverture pour l'éclairage des combes,
- une harmonisation des clôtures le long du Domaine Public, suivant les secteurs, où plusieurs possibilités sont offertes.

Cette modification a l'avantage de ne pas augmenter les risques de nuisance, mais au contraire d'améliorer et d'offrir une qualité de sites : paysages urbains et milieux naturels, dans les mêmes conditions qu'à l'heure actuelle.

Le conseil, à l'unanimité, approuve le projet de modification du P.O.S. tel qu'annexé à la délibération qui fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

### **TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE CALMETTE : avenants aux marchés**

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer les avenants suivants :

- avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise CHEMOLLE pour le lot n° 2, d'un montant de 2 192,95 € H.T. portant ainsi le montant total du marché à 33 831,81 € H.T., correspondant à la fourniture et à la pose de bavettes cuivres avec ourlet, sujétion remontées sous appuis de fenêtres, engravures dans menuiseries bois et pignons maçonnés, bandes à rabats, fixations par pattes inox ;
- avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise 3JBAT pour le lot n° 1, d'un montant de - 1 096,47 € H.T. réduisant ainsi le montant total du marché à 106 116,56 € H.T., correspondant à une prise en charge à 50 % de la réalisation des bavettes cuivres sur appuis bétons ;

- avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise ÉLÉGIE pour le lot n° 4, d'un montant de - 1 096,48 € H.T. réduisant ainsi le montant total du marché à 66 625,52 € H.T., correspondant à une prise en charge à 50 % de la réalisation des bavettes cuivres sur appuis bétons ;

### **NOUVELLES DÉNOMINATIONS DE RUES**

Le conseil, à l'unanimité, décide le changement d'appellation des rues suivantes :

- la rue du Stade en rue des Paillons (ex. ruelle des Paillons),
- la route de Nemours en route de la Mission (nom du lieudit),
- l'avenue du Stade de Saint-Bond en avenue du Stade (risque de confusion avec la rue de Saint-Bond et la rue du Bas de Saint-Bond).

Par ailleurs, le conseil attribue le nom de « parking Pierre-Etienne Guyot », à l'aire de stationnement contiguë à l'usine PRYSMIAN (ex. PIRELLI), en hommage au président fondateur de la C.G.F.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS À LA SUITE D'INSCRIPTION D'AGENTS SUR LISTE D'APTITUDE APRÈS CONCOURS**

Le conseil, à l'unanimité,

- décide la transformation d'un emploi d'agent administratif en adjoint administratif, de deux emplois d'agent des services techniques en agent technique (spécialités espaces naturels, espaces verts et environnement, hygiène) pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006 et d'un emploi de contractuel (technicien sportif spécialisé et de proximité) en éducateur des activités physiques et sportives pour compter du 1<sup>er</sup> septembre 2006 ;
- modifie le tableau des effectifs en conséquence, le nombre global des emplois ne changeant pas.

### **MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE AFFECTÉE À LA HALTE-GARDERIE**

Le conseil, à l'unanimité,

- décide de l'attribution, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, de l'indemnité de sujétion spéciale prévue par le décret n° 91-910 du 6 septembre 1991, à l'auxiliaire de puériculture affectée à la halte-garderie ;
- dit que le montant de ladite indemnité, calculée sur la base d'un taux égal à 10 % de son traitement brut, lui sera versée à compter de la même date au lieu et place de la prime de service précédemment attribuée au taux de 7,50 % de son traitement brut ;
- décide de l'attribution, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires à l'auxiliaire de puériculture, pour la réalisation effective d'heures supplémentaires durant la période pendant laquelle elle assurera la suppléance de la responsable de la halte-garderie, indemnités prévues par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié ;
- dit que le montant desdites indemnités lui sera versé à compter de la même date, dans la limite d'une heure supplémentaire par journée effective de suppléance.

Madame GERVAIS déplorant l'insuffisance des effectifs du personnel de la structure, Monsieur le Maire déclare qu'il sera pourvu au remplacement de la responsable dans les plus brefs délais. Toutefois, il souligne que les candidatures répondant aux exigences de diplôme, de qualification et d'expérience requises pour un tel poste, sont limitées.

### **LOCATION ET ENTRETIEN DE COPIEURS : proposition de nouveaux contrats par la société Yonne Copie**

Le conseil, à l'unanimité,

- accepte la proposition de la société Yonne Copie pour le remplacement du copieur Canon GP 215 aux services techniques par un Nashuatec DSM 725 au prix de location de 72,00 € hors taxe par mois et de 1 € hors taxe par tranche de 100 copies ;
- accepte celle pour le renouvellement du copieur Canon IR 6000, aux services administratifs, par un Canon IR 6570 au prix de location de 400,00 € hors taxe par mois et de 0,75 € hors taxe par tranche de 100 copies et
- autorise le maire à signer les contrats correspondants.

### **INSTALLATION D'UN COPIEUR À L'ÉCOLE DE MUSIQUE : contrat de location-maintenance avec Alpha Bureautique**

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition de la société Alpha Bureautique pour la location et la maintenance, durant 5 années, d'un photocopieur Toshiba e.Studio 205 au prix de 57,08 € hors taxe par mois et de 1,02 € hors taxe pour 100 développements, destiné à l'école de musique et de danse et autorise le maire à signer les contrats correspondants.

### **PROPOSITION D'INDEMNISATION DE SINISTRE**

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition d'indemnisation de 1 243,84 € présentée par AXA France IARD pour le remplacement de deux arbres détruits le 21 juin 2005, avenue Jean Jaurès.

### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le conseil, à l'unanimité, adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2005.

### **SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE DU SÉNONAIS : admission d'une nouvelle commune**

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune d'Esnon au syndicat mixte de la fourrière du sénonais.

### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Monsieur JACQUES annonce la parution du prochain bulletin municipal « Paron Contact » pour début septembre. Aussi, invite-t-il les groupes d'opposition siégeant au conseil à lui adresser leurs articles entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

Par ailleurs, il constate que l'absence de signalisation du pôle culturel au carrefour de la rue de Saint-Bond et de l'avenue du Stade se révèle gênante pour les personnes ne connaissant pas la commune.

Monsieur DEGRÉMONT formulant la même observation concernant l'église Notre-Dame, Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'un bâtiment communal et que, de ce fait, les dépenses de signalisation incombent à l'association chargée de la gestion de cet édifice culturel.

Monsieur JACQUES relève le danger que représentent les véhicules de gros gabarit au sortir des installations de la société PRYSMIAN, immédiatement après le pont de chemin de fer, en raison d'un manque de visibilité.

Monsieur le Maire annonce qu'une délégation paronnaise s'est rendue à Magny-Cours (Nièvre) le 9 juin dernier afin de recevoir la distinction décernée à la commune à l'occasion du concours régional des villes et villages fleuris et qui récompense les efforts consentis en faveur du fleurissement et de la propreté de Paron. Il ajoute que seules quatre communes icaunaises se sont vues attribuer le label « 3 Fleurs ».

A ce sujet, Madame DURAND-VIEL déplore à nouveau le manque d'entretien et de propreté qui prévaut à la résidence des Richelieu. Monsieur le Maire déclare avoir manifesté le souhait de rencontrer le syndic de copropriété à plusieurs reprises mais qu'aucune suite n'a été donnée à ses demandes.

Madame DURAND-VIEL remarque la qualité du concert de chant donné le 7 juin 2006 à l'église Sainte-Florence et adresse ses félicitations à Fabienne LAURENT, directrice de l'école municipale de musique et de danse, qui a organisé cette manifestation et assuré la préparation des enfants participants en un temps limité.

Monsieur le Maire dresse un constat similaire pour le concert des chorales des CM2 et des collèves qui s'est tenu à la salle des fêtes de Sens et se félicite que les enfants s'investissent dans de telles manifestations culturelles.

Monsieur JACQUES profite de l'occasion qui lui est donnée ici pour rappeler que les interventions de l'école de musique et de danse ne se limitent pas à des cours individuels ou collectifs et que la structure mène également des actions en direction des scolaires.

Pour sa part, Madame CARILLER convie les membres du conseil municipal à assister aux Olympiades de l'EMAPS qui se dérouleront le samedi 17 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 35 en demandant à chaque conseiller d'avoir l'obligeance de lui communiquer ses dates de vacances.

Fait à Paron, le 14 juin 2006.

La Secrétaire,

Le Président,